

PROCÈS-VERBAL CONSEIL SYNDICAL DU MARDI 3 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le huit du mois d'avril à 20 heures, le conseil syndical des eaux de Froidefontaine, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de **M. Christian HERARD, Président**.

Présents (16) : Jean-Marie CARTIER, Jean-Pierre VERMOT, Michel GLARDON, Christian BRAND, Jean-François LEGRAND, Stéphane GUILLEMIN, Christian MAGRIN, Christian HERARD, Gaétan HUOT-MARCHAND, Pascal BOURDENET, Daniel FAIVRE, Hugues HENNEQUIN, Marie-Thérèse ROY, Nicolas PERRIN, Denis BOITEUX, Sylvain PEPIOT.

Excusé : Pascal DUFFNER.

Absents : Gérard BERNARDIN, Frédéric SIMON, Ingrid WILLEMIN-JEANNIN,

Secrétaire de séance : Gaétan HUOT-MARCHAND

ORDRE DU JOUR :

- 1 – Désignation du secrétaire de séance
- 2 – Validation du procès-verbal de la précédente réunion
- 3 – Vote du compte administratif 2024
- 4 – Vote du compte de gestion 2024
- 5 – Affectation de résultats 2024
- 6 – Vote du budget primitif 2025
- 7 – Validation du contrat de prestation de service avec la société IP France
- 8 – Validation des devis pour les travaux de réseau Rue des Fontaines à Surmont
- 9 – Demande de subvention pour les travaux de réseau Rue des Fontaines à Surmont
- 10 – Validation des devis pour les travaux de réseau Rue du Lavoir à Bretonvillers
- 11 – Demande de subvention pour les travaux de réseau Rue du Lavoir à Bretonvillers
- 12 – Ouverture de poste d'adjoint technique
- 13 – Création de poste de technicien principal 2ème classe et suppression de poste de technicien
- 14 – Annule et remplace la délibération n°2024-01-30-05 : Convention de remboursement de frais avec la commune de Belvoir
- 15 – Protection de captage de la Source de Froidefontaine
- 16 – Protection sociale complémentaire : mandatement du centre de gestion de la fonction publique du Doubs afin de conclure une convention de participation dans le domaine de la santé

Monsieur le Président propose d'ajouter un point à l'ordre du jour : Convention avec le Service départemental d'assistance technique dans le domaine de l'eau (SATE)

Validé à l'unanimité.

1 – Désignation du secrétaire de séance

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il y a lieu de désigner le secrétaire de séance parmi les membres du conseil syndical.

Le conseil syndical désigne à l'unanimité Monsieur Gaétan HUOT-MARCHAND comme secrétaire de séance.

2 – Validation du procès-verbal de la précédente réunion

Le conseil syndical est appelé à approuver le procès-verbal du conseil syndical du 8 avril 2025

Votants : 16 Pour : 16 Abstention : 0 Contre : 0

3 – Vote du compte administratif 2024

Le conseil syndical examine le compte administratif 2024 qui s'établit ainsi :

<i>SECTION DE FONCTIONNEMENT</i>		<i>SECTION D'INVESTISSEMENT</i>	
DEPENSES	909 145.60€	DEPENSES	716 298.67€
RECETTES	1 048 917.24€	RECETTES	777 545.52€
RESULTAT DE L'ANNEE	+139 771.64€	RESULTAT DE L'ANNEE	+61 246.85€
RESULTAT ANTERIEUR	+434 230.22€	RESULTAT ANTERIEUR	-148 873.17€
RESULTAT CUMULE	+574 001.86€	RESULTAT CUMULE	-87 626.32€

Hors de la présence du Président et sous la présidence du 1^{er} Vice-Président, le conseil syndical à l'unanimité :

- Approuve le compte administratif 2024
- Autorise le 1^{er} Vice-Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier

Votants : 15 Pour : 15 Abstention : 0 Contre : 0

4 – Vote du compte de gestion 2024

Monsieur le Trésorier de Valdahon a transmis le compte de gestion du syndicat pour l'année 2024. Celui-ci est en tous points concordants avec le compte administratif.

Le conseil syndical, à l'unanimité :

- VALIDE le budget primitif présenté en séance.
- INDIQUE que le budget primitif est voté au chapitre
- AUTORISE M. Le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier

Votants : 16

Pour : 16

Abstention : 0

Contre : 0

7 – Validation du contrat de prestation de service avec la société IP France

Dans le cadre de la supervision de l'usine de traitement et la surveillance des réseaux, nous avons un outil de supervision « TopKapi et SG-4000 ».

Propositions du contrat :

Mise en place d'un forfait annuel pour une visite à l'usine comprenant :

- La vérification du bon fonctionnement de l'intégralité du système et des constantes des équipements.
- La mise à jour logicielle des équipements de supervision : logiciel TopKapi et suite logicielle Sofrel pour automates.

Ce contrat de maintenance permet de disposer :

- Des nouvelles versions du logiciels au fur et à mesure de leur disponibilité
- Du support technique téléphonique pour assister aux paramétrages ou à l'exploitation

Le contrat de maintenance annuel prolonge ainsi la garantie des logiciels pendant toute sa durée.

Dans le cadre du forfait annuel présenté ci-dessus, toute problématique nécessitant une intervention téléphonique de notre part d'une durée inférieure à une heure ne sera pas facturée.

Vous trouverez dans la feuille de prix suivante les montants pour :

- 1 heure d'assistance téléphonique/dépannage à distance
- ½ journée d'intervention/dépannage sur site (déplacement + d'intervention)

Propositions de tarif :

Désignation	Montant HT
<p>Contrat de maintenance 2025</p> <p>TOPKAPI :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Licence n° 32949 - Site de FROIDFONTAINE comprenant : <p>VERSION : TOPKAPI CLASSIC V6.1 limitée à 20 000 variables</p> <p>Protocoles : Modbus IP – Sofrel</p> <p>Options : Bilans – Astreinte Base – Gestion des données horodatées</p> <p style="padding-left: 40px;">WEBSERV Syno/Telec 1 Cx</p> <p>SOFREL</p> <p>Mise à jour logiciels : SG4000, Softools, S4W-Tools, S4-View, S4-Keys</p> <p>½ journée sur site (Usine des eaux de Belleherbe)</p> <p>Date d'échéance du contrat proposée : 31/12/2025</p>	2 660 €
<ul style="list-style-type: none"> - Assistance téléphonique et dépannage à distance <p>(Au-delà de la première heure) => 80,00 €</p> <ul style="list-style-type: none"> - ½ journée d'intervention / dépannage sur site - forfait initial <p>(Déplacement + intervention) => 400,00 €</p>	
TOTAL	2 660 €

Le conseil syndical à l'unanimité :

- ADOPTE le contrat de prestation de service avec l'entreprise IP France pour l'année 2025
- AUTORISE M. Le Président à signer ledit contrat et toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour : 16**Abstention : 0****Contre : 0****Votants : 16****8 – Validation des devis pour les travaux de réseau Rue des Fontaines à Surmont**

La Communauté de Communes du Pays de Sancey-Belleherbe a engagé des travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement Rue des Fontaines à Surmont.

La commune a lancé une consultation pour réaliser des travaux de voirie.

Le syndicat doit prévoir le renouvellement de la canalisation d'eau potable et les branchements sur l'emprise des travaux, Rue des fontaines.

Un devis a été demandé à l'entreprise ROULANS TP, qui a réalisé les travaux d'assainissement.

Les travaux consistent à renouveler 105 ml de canalisation en fonte et 2 branchements. Les travaux de remise en état sur l'emprise de la fouille sont compris dans ce chiffrage.

Le montant du devis s'élève à 27 519,70 € HT.

Des contrôles extérieurs doivent être réalisés comprenant des essais de compactage et essais de pression sur la conduite. Un devis a été demandé à l'entreprise INERA et s'élève à 780 € HT.

Le conseil syndical à l'unanimité :

- VALIDE le devis de l'entreprise ROULANS TP, d'un montant de 27 519,70 € HT
- VALIDE le devis de l'entreprise INERA, d'un montant de 780 € HT
- AUTORISE M. le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier

Votants : 16**Pour : 16****Abstention : 0****Contre : 0****9 – Demande de subvention pour les travaux de réseau Rue des Fontaines à Surmont**

Sur proposition de Monsieur le Président, le conseil syndical valide à l'unanimité :

- Le plan de financement ci-dessous :

DEPENSES	Montant HT	RECETTES	Montant
Travaux	30 000 €	Agence de l'Eau	23 870 €
Contrôle extérieur	1 000 €	Département du Doubs	3 410 €
Divers et imprévus (10 %)	3 100 €	Autofinancement ou emprunt	6 820 €
Montant HT :	34 100 €	Montant :	34 100 €

- De s'engager à réaliser les travaux de renforcement de réseau d'eau potable tel que présenté ci-dessus
- De solliciter l'aide financière du Département du Doubs et de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse
- De s'engager à prendre en charge le financement de la part résiduelle
- Dans ce cadre, le titulaire est tenu de fournir, à l'occasion du versement du solde de l'aide, toutes pièces attestant les travaux. Toute absence de ces pièces pourra entraîner une réduction de l'aide financière.

- De demander l'autorisation de commencer les travaux avant intervention de la décision de la subvention
- De s'engager à réaliser les travaux dans les 2 ans à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention.
- De signer tous documents permettant la réalisation de cette décision et documents y afférents.

Votants : 16**Pour : 16****Abstention : 0****Contre : 0**

10 – Validation des devis pour les travaux de réseau Rue du lavoir à Bretonvillers

La Communauté de Communes du Pays de Sancey-Belleherbe a engagé des travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement Rue du Lavoir à Bretonvillers.

La commune souhaite réaliser la voirie une fois les travaux terminés.

Le syndicat doit prévoir le renouvellement de la canalisation d'eau potable et les branchements sur l'emprise des travaux, Rue du Lavoir.

Un devis a été demandé à l'entreprise TP CHOPARD LALLIER, qui a réalisé les travaux d'assainissement.

Les travaux consistent à renouveler 95 ml de canalisation en fonte et un branchement. Les travaux de remise en état sur l'emprise de la fouille sont compris dans ce chiffrage.

Le montant du devis s'élève à 31 380 € HT.

Des contrôles extérieurs doivent être réalisés comprenant des essais de compactage et essais de pression sur la conduite. Un devis a été demandé à l'entreprise INERA et s'élève à 690 € HT.

Le conseil syndical à l'unanimité :

- VALIDE le devis de l'entreprise CHOPARD LALLIER, pour un montant de 31 380 € HT.
- VALIDE le devis de l'entreprise INERA, pour un montant de 690 € HT.
- AUTORISE M. le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Votants : 16**Pour : 16****Abstention : 0****Contre : 0**

11 – Demande de subvention pour les travaux de réseau Rue du lavoir à Bretonvillers

Sur proposition de Monsieur le Président, le conseil syndical valide à l'unanimité :

- Le plan de financement ci-dessous :

DEPENSES	Montant HT	RECETTES	Montant
Travaux	32 000 €	Agence de l'Eau	25 410 €
Contrôle extérieur	1 000 €	Département du Doubs	3 630 €
Divers et imprévus (10 %)	3 300 €	Autofinancement ou emprunt	7 260 €
Montant HT :	36 300 €	Montant :	36 300 €

- De s'engager à réaliser les travaux de renforcement de réseau d'eau potable tel que présenté ci-dessus
- De solliciter l'aide financière du Département du Doubs et de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse
- De s'engager à prendre en charge le financement de la part résiduelle
- Dans ce cadre, le titulaire est tenu de fournir, à l'occasion du versement du solde de l'aide, toutes pièces attestant les travaux. Toute absence de ces pièces pourra entraîner une réduction de l'aide financière.
- De demander l'autorisation de commencer les travaux avant intervention de la décision de la subvention
- De s'engager à réaliser les travaux dans les 2 ans à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention.
- De signer tous documents permettant la réalisation de cette décision et documents y afférents.

Votants : 16

Pour : 16

Abstention : 0

Contre : 0

12 – Création d'un poste d'adjoint technique

Le conseil syndical à l'unanimité DECIDE de créer un poste de fontainier/agent d'exploitation sur le grade d'adjoint technique, à compter du 10/05/2025 afin de pérenniser le poste occupé par un agent depuis le 7/02/2025.

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'organe délibérant de la collectivité de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

- DECIDE de créer un poste d'adjoint technique à temps complet à compter du 10/05/2025
- AUTORISE M. le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier
- PRECISE que le tableau des effectifs sera modifié en conséquence
- INDIQUE que les crédits sont ouverts au budget primitif 2025

Votants : 16

Pour : 16

Abstention : 0

Contre : 0

13 – Création d'un poste de technicien principal 2ième classe et suppression d'un poste de technicien

Monsieur le Président informe le conseil syndical qu'un agent pourrait bénéficier d'un avancement au grade de « technicien principal de 2ième classe » à compter du 1^{er} mai 2025.

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc à l'organe délibérant de la collectivité de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Le Président propose à l'assemblée la suppression d'un poste de technicien et la création d'un poste de technicien principal de 2^{ème} classe à compter du 1/05/2025

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

- VALIDE la proposition du Président
- AUTORISE M. le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier
- PRECISE que le tableau des effectifs sera modifié en conséquence

Votants : 16

Pour : 16

Abstention : 0

Contre : 0

14 – Annule et remplace de la délibération n°2024-01-30-05 : convention de remboursement de frais avec la commune de Belvoir

Une délibération a été prise le 30 janvier 2024 pour établir une convention de remboursement de frais avec la commune de Belvoir.

Suite à une erreur dans la délibération, une nouvelle délibération est à reprendre.

Dans le cadre des travaux engagés sur la commune de Belvoir, le syndicat a prévu dans le marché public le surdimensionnement du réseau et le renouvellement des poteaux incendie. La compétence défense incendie est communale.

Le montant correspondant au surdimensionnement du réseau d'eau potable et le renouvellement des poteaux incendie doit être pris en charge par la commune de Belvoir.

Le marché de travaux étant finalisé, le montant du remboursement, soit le reste à la charge de la commune de Belvoir s'élève à 12 750 € HT, soit 15 300 € TTC, au lieu de 6 765 € HT.

Il est donc nécessaire ce montant défini dans la convention de remboursement de frais entre le syndicat et la commune de Belvoir pour cette opération.

Le syndicat à l'unanimité :

- Prend acte de ce changement de montant
- Valide le montant du reste à charge de 12 750 € HT
- Autorise M. le Président à signer la convention et toutes autres pièces relatives à ce dossier

Votants : 16

Pour : 16

Abstention : 0

Contre : 0

15 – Protection sociale complémentaire : mandatement du centre de gestion de la fonction publique du Doubs afin de conclure une convention de participation dans le domaine de la santé

Le syndicat bénéficie depuis 2020 d'une convention avec le Centre de Gestion du Doubs (CDG25) pour la complémentaire santé de ses agents. Ce contrat, conclu pour six ans, prendra fin le 31 décembre 2025. Dans le cadre de son renouvellement à partir du 1^{er} janvier 2026, le CDG 25 prévoit une nouvelle mise en concurrence afin de proposer aux employeurs publics une solution clé en main avec des garanties optimisées et des conditions tarifaires sécurisées.

Pour être intégré à cette consultation, le syndicat doit mandater le CDG 25 pour le représenter. A l'issue de la procédure, le syndicat aura la possibilité d'adhérer ou non à la convention et de fixer librement le montant de sa participation.

Le conseil syndical DECIDE à l'unanimité de donner mandat au CDG 25 pour mener la procédure de mise en concurrence pour la conclusion d'une convention de participation pour la complémentaire santé.

Votants : 16

Pour : 16

Abstention : 0

Contre : 0

16 – Convention avec le Service départemental d'assistance technique dans le domaine de l'eau (SATE)

La loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) du 30 décembre 2006 et ses décrets d'application encadrent les conditions d'intervention des Départements en faveur des communes rurales et de leurs groupements, pour l'assistance technique dans les domaines de l'assainissement, de l'eau potable et des milieux aquatiques.

Dans le département du Doubs, cette aide est assurée par le SATE (Service départemental d'Assistance Technique dans le domaine de l'Eau) dans les conditions suivantes :

- 0,30 € par habitant et par an pour l'assainissement collectif,
- 0,15 € par habitant et par an pour la ressource en eau.

Pour bénéficier de cette assistance, la commune (ou le groupement de communes) doit en faire la demande expresse, et signer avec le Département une convention, qui en précise le contenu et les modalités de mise en œuvre.

Afin de pouvoir bénéficier, en 2025, de l'assistance technique du Département dans le domaine de l'eau, selon les modalités exposées précédemment, notre collectivité doit aujourd'hui en exprimer la demande.

Le conseil syndicat DECIDE à l'unanimité de :

- Prendre acte des modalités d'intervention du Département en matière d'assistance technique dans le domaine de l'eau, et qui résultent de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006,
- Solliciter, pour 2025, l'assistance technique du Département du Doubs dans le domaine suivant : ressource en eau potable,
- D'inscrire, au budget 2025, une enveloppe de 312,30 € au titre de la rémunération du service départemental d'assistance technique,
- D'autoriser le Président à signer, au nom du Syndicat, la convention à intervenir avec le Département au titre de l'assistance technique dans le domaine de l'eau.

Votants : 16

Pour : 16

Abstention : 0

Contre : 0

17 – Affaires diverses

○ Mise à disposition des décharges

Une demande du service technique de mettre à disposition dans les communes où il y a une décharge pour l'utiliser, lorsque des travaux de terrassement ont lieu sur la commune par le service technique du syndicat.

Les délégués sont favorables à cette demande.

Un mail sera fait à chaque commune du syndicat afin de les informer.

○ Présentation des impayés

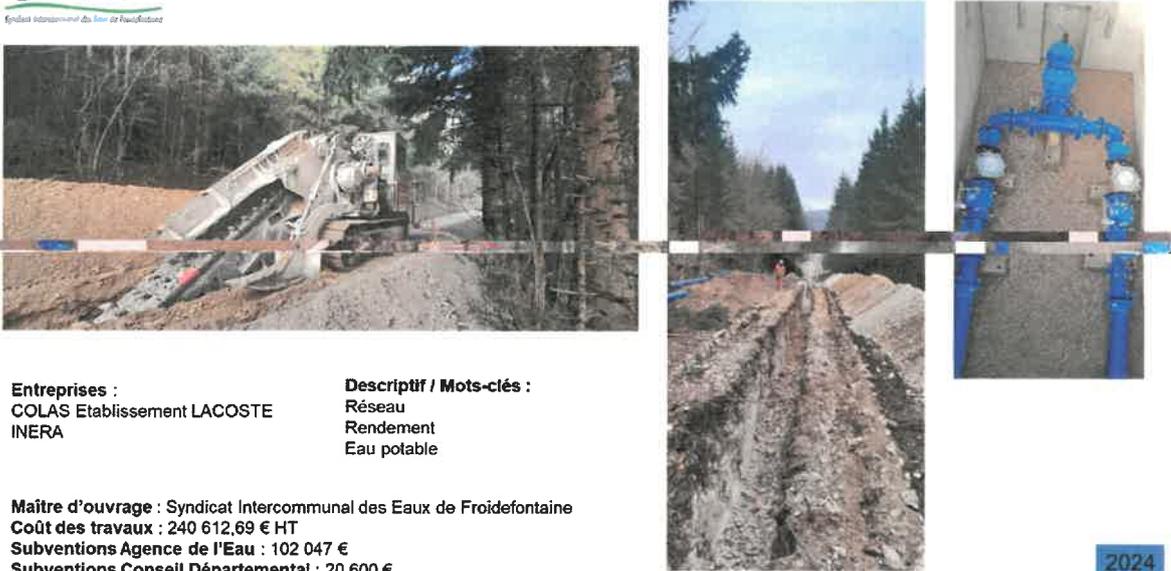
Suite à une demande lors du précédent conseil syndical, un état des impayés a été fait par exercice :

Année	Montant d'impayés
2012	163,76 €
2013	259,52 €
2014	230,54 €
2015	99,93 €
2016	78,45 €
2017	343,37 €
2018	122,01 €
2019	139,28 €
2020	373,00 €
2021	1 494,15 €
2022	4 660,86 €
2023	4 825,14 €
2024	27 535,64 €

○ Présentation des travaux

Voici une présentation des travaux terminés pour lesquels les opérations sont soldés.

SIEF Travaux de renouvellement du réseau d'eau potable : Bois des Genévriers à Belleherbe
Syndicat Intercommunal des Eaux de Froidefontaine



Entreprises :
COLAS Etablissement LACOSTE
INERA

Descriptif / Mots-clés :
Réseau
Rendement
Eau potable

Maître d'ouvrage : Syndicat Intercommunal des Eaux de Froidefontaine
Coût des travaux : 240 612,69 € HT
Subventions Agence de l'Eau : 102 047 €
Subventions Conseil Départemental : 20 600 €

2024

SIEF Travaux de renouvellement du réseau d'eau potable : Rue du Bourg à Belvoir
Syndicat Intercommunal des Eaux de Froidefontaine



Entreprises :
SAS S2BTP
INERA

Descriptif / Mots-clés :
Réseau
Rendement
Eau potable

Maître d'ouvrage : Syndicat Intercommunal des Eaux de Froidefontaine
Coût des travaux : 103 836 € HT
Subventions Agence de l'Eau : 50 162 €
Subventions Conseil Départemental : 10 032 €
Autres subventions : 12 750 €

2024

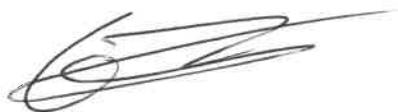
L'ordre du jour étant épuisé,
Monsieur le Président lève la séance à 22h00

Fait à Belleherbe, le 8 avril 2025.

Liste récapitulative des délibérations

N° de délibération	Date de la délibération	Intitulé	Page
2025-04-08-01	08/04/2025	Validation du procès-verbal de la précédente réunion	2025-98
2025-04-08-02	08/04/2025	Vote du compte administratif 2024	2025-98
2025-04-08-03	08/04/2025	Vote du compte de gestion 2024	2025-98
2025-04-08-04	08/04/2025	Affectation de résultats 2024	2025-99
2025-04-08-05	08/04/2025	Vote du budget primitif 2025	2025-99
2025-04-08-06	08/04/2025	Validation du contrat de prestation de service avec la société IP France	2025-100
2025-04-08-07	08/04/2025	Validation des devis pour les travaux de réseau Rue des Fontaines à Surmont	2025-102
2025-04-08-08	08/04/2025	Demande de subvention pour les travaux de réseau Rue des Fontaines à Surmont	2025-102
2025-04-08-09	08/04/2025	Validation des devis pour les travaux de réseau Rue du lavoir à Bretonvillers	2025-103
2025-04-08-10	08/04/2025	Demande de subvention pour les travaux de réseau Rue du lavoir à Bretonvillers	2025-103
2025-04-08-11	08/04/2025	Ouverture de poste d'adjoint technique	2025-104
2025-04-08-12	08/04/2025	Création d'un poste de technicien principal 2ième classe et suppression d'un poste de technicien	2025-105
2025-04-08-13	08/04/2025	Annule et remplace de la délibération n°2024-01-30-05 : convention de remboursement de frais avec la commune de Belvoir	2025-105
2025-04-08-14	08/04/2025	Protection sociale complémentaire : mandatement du centre de gestion de la fonction publique du Doubs afin de conclure une convention de participation dans le domaine de la santé	2025-106
2025-04-08-15	08/04/2025	Convention avec le Service départemental d'assistance technique dans le domaine de l'eau (SATE)	2025-106

Secrétaire de séance
Gaëtan HUOT-MARCHAND



Le Président
Christian HERARD



